Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 06/2010

TITRE :	**Protéger les droits des anciens élèves survivants des pensionnats indiens dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens**
OBJET :	Pensionnats indiens
PROPOSEUR(E) :	Ralph Paul, Chef, Première Nation de English River, Sask.
COPROPOSEUR(E) :	Mike Starr, Chef, nation crie Blanket, Sask.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI) est un accord juridiquement exécutoire, approuvé par neuf cours de justice, qui est censée être un moyen d'apaiser d'une manière juste, équitable et globale les séquelles des pensionnats indiens.

B. La mise en œuvre de la CRPI et des normes de service n'a pas été effectuée adéquatement.

C. L'absence de solution adéquate concernant le réexamen des Paiements d'expérience commune (PEC), les problèmes relatifs aux demandes et aux audiences du Processus d'évaluation indépendant (PEI) et la demande plus élevée que prévue dans les différents volets d'indemnisation requièrent une réponse appropriée afin d'assurer la protection des anciens élèves des pensionnats indiens.

D. L'absence d'une stratégie générale des communications dirigée par les administrateurs de la CRPI n'a pas permis aux anciens élèves des pensionnats indiens d'obtenir l'information adéquate sur les différents volets d'indemnisation et de protéger leurs intérêts dans le processus.

E. Seulement 134 travailleurs en santé communautaire (règlement), 221 travailleurs chargés d'assurer un soutien culturel et 1 264 fournisseurs de services sont proposés à l'échelle nationale par Santé Canada. Ce nombre est totalement inadéquat pour les anciens élèves des pensionnats indiens et leurs familles.

F. Des moyens de soutien en santé sont garantis dans la CRPI.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 21e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

G. Le gouvernement du Canada a prolongé le mandat de la Commission de vérité et de réconciliation.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'APN, en tant que partie de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI), de demander une prolongation de cinq ans de la CRPI pour compléter les Paiements d'expérience commune (PEC), le Processus d'évaluation indépendant (PEI) et les activités commémoratives.

2. Exigent la tenue immédiate d'une réunion entre les parties de la CRPI en vue d'entreprendre les activités suivantes :
   a. vérifier les dossiers de PEC et du PEI existants afin de s'assurer que les droits des anciens élèves des pensionnats indiens sont protégés dans les volets d'indemnisation;
   b. obtenir la prolongation de la CRPI afin de s'assurer que les droits d'accès au PEC et au PEI des anciens élèves des pensionnats indiens sont protégés compte tenu des normes de service inadéquates appliquées à ce jour dans la mise en œuvre de l'indemnisation du processus du PEC et du PEI, des retards concernant la reconnaissance et l'ajout de pensionnats indiens et des retards constatés dans le traitement des demandes d'appel soumises au Comité d'administration national.

3. Enjoignent l'APN de demander la mise en place d'un protecteur du citoyen indépendant pour protéger les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens dans les volets d'indemnisation de la CRPI.

4. Confèrent à l'APN le mandat de : 1) demander la mise en place de personnes compétentes chargées de remplir les formulaires du PEI dans les régions; 2) déposer sa demande d'ici le 31 août 2010 afin de faciliter l'avis final concernant le Processus d'évaluation indépendant, conformément à la CRPI.

5. Enjoignent l'APN de demander à Santé Canada de lui fournir des ressources financières pour permettre aux coordonnateurs régionaux d'élaborer une stratégie nationale de soutien en santé pour les PI qui prévoirait éventuellement de placer le Programme de soutien en santé, le programme de soutien culturel et les fournisseurs de services, ainsi que les ressources nécessaires pour offrir des soutiens en santé, sous la compétence et le contrôle des Premières Nations.

6. Demandent la présentation d'un rapport et d'une mise à jour sur la présente résolution et les activités connexes à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2010.

7. Enjoignent l'APN de tenir des réunions avec le Comité de supervision et le Comité national d'administration afin d'entamer des discussions avec toutes les parties à l'Accord pour rechercher des solutions aux questions en suspens.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 21e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

8. Enjoignent l'APN d'élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de reddition de compte pour les Chefs, les Premières Nations et les survivants en ce qui concerne la CVR et les activités nationales.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 21e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL